

appartement

€ 249.500

Raghenoplein 15, 2800 Mechelen



1



65 m²



Appartement rénové, prêt à l'emploi, avec une belle vue sur le Jardin Botanique, très calmement situé juste à l'intérieur de la ceinture de la ville.

Au 3ème étage à l'arrière de la résidence Beiaard, vous trouverez cet appartement très confortable et particulièrement lumineux. Dans le hall commun se trouve un vestiaire séparé avec la chaudière à eau chaude et l'armoire électrique.

En traversant la cuisine ouverte et équipée avec une salle de bain compacte adjacente, équipée d'une douche, de toilettes et d'un meuble lavabo, vous entrez dans l'espace de vie ouvert avec de belles vues sur "Kruidtuin" et "Dijle".

Il y a une armoire encastrée pour placer la machine à laver et le sèche-linge.

La chambre à coucher, également avec vue sur le parc de la ville, a une superficie de 15m².

Un local à vélos commun est disponible. L'appartement est partiellement meublé (salon, meuble TV, chambre à coucher (lit double avec commande pour sommier à lattes, grande armoire à porte coulissante))

Très bon emplacement, à distance de marche de la gare routière et ferroviaire, des magasins et des écoles !

Idéal également comme investissement.

Caractéristiques

GÉNÉRAL

Adresse:	Raghenoplein 15 2800 Mechelen
Prix:	€ 249.500
Surface habitable:	65 m²
Nombre de chambres:	1
Nombre de salles de bain:	1
Année de construction:	1975
Année de rénovation:	2022
Revenu cadastral (indexé):	1846
Revenu cadastral:	€991

DISPOSITION

Living:	29.7 m²
Cuisine:	5.68 m²
Débarras:	0.99 m²
Chambre À Coucher 1:	18.01 m²
Salle De Bains 1:	2.97 m²

appartement

€ 249.500

Raghenoplein 15, 2800 Mechelen



1



65 m²

CONFORT

Chauffage:	Individuel
Cuisine:	Tout encastré
vitrage:	Double
Cadre de fenêtre:	Pvc

EPC

EPC:	222 kWh/m²
Niveau EPC:	C
Code unique EPC:	3841085

INFORMATION ADDITIONNELLE

Destination de planification urbaine:	Zone d'habitat d'intérêt culturel, historique et/ou esthétique
Permis d'urbanisme:	Oui
Assignation et demande de récupération:	Aucune mesure judiciaire de réparation ou mesure administrative imposée
Droit de préemption:	Non
Permis de lotissement:	Non
Zone sensible aux inondations:	Pas situé dans une zone sujette aux inondations